



## AVIS PUBLIC

Avis public, vous est donné par greffière-trésorière, que lors d'une séance régulière tenue le lundi 11 mars 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le **Règlement d'emprunt n° 219-0424 décrétant une dépense de 6 415 000\$ concernant les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable, d'ajout d'une conduite d'égout pluvial et réfection de la chaussée.**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 208, rang 6, Saint-Rosaire, aux heures normales d'ouverture ou en effectuant une demande soit par téléphone ou par courriel.

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 13<sup>e</sup> jour de mars 2024.

Julie Roberge  
Greffière-trésorière